

Procès-verbal

Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Séance du 12 novembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020**
- 2. Informations du directeur**
- 3. Formations**
 - 3.1. Conditions d'admission en Licences 2021-2022
 - 3.2. Conditions d'admission en Master 1 (MEEF 1er degré, MEEF 2d degré, MEEF EE, SE) 2021-2022
 - 3.3. Ajustement MECC année universitaire 2020-2021
- 4. Budget 2021**
- 5. Modification du règlement intérieur de l'institut**
- 6. Référentiel enseignants 2020-2021 : responsabilités pédagogiques et de pilotage (mise à jour)**

ETAIENT PRESENTS :

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
 - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**
Pascal MARQUET
 - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**
 - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**
Julien SENDRAL
 - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
 - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**
Olivier DELFORGE, Marjorie ROUGIER
 - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**
Gaëlle STRESSER (titulaire)
- 2) Représentants de l'Université de Strasbourg**
Pascale BERGMANN
- 3) Personnalités extérieures**
 - a) Représentant du conseil régional**
 - b) Personnalités désignées par le recteur d'académie**
Cédric BAILLET, Jenny-Patricia LEVY, Céline MOUROT-STORCK, Daniel PAYOT

c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Lionel BOYON

Membres avec voix consultative et invités :

Bertrand BULTINGAIRE, Philippe CLERMONT

Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Richard CABASSUT	➤ Procuration à Julien SENDRAL
François GAUER	➤ Procuration à Pascale BERGMANN
Anémone GEIGER-JAILLET	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Isabelle LEBRAT	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Elles LOGAN	➤ Procuration à Gaëlle STRESSER
Christophe MARCHAND	➤ Procuration à Jenny Patricia LEVY
Emmanuelle PERNOUX	➤ Procuration à Jenny Patricia LEVY

ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Julie ADERHOLD (suppléante), Alexandre BAKSIC (suppléant), Inès BENMEDJEBER (titulaire), Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM, Myriam GEIB (suppléante), Régis GIUNTA, Anil KISIKYOL (titulaire), Béatrice MULLER, Elie PERDRISOT (suppléant), Elsa SCHALCK, Marc RENNER

La séance débute à 14h15.

Daniel PAYOT donne lecture des procurations.

Il souhaite la bienvenue à Cédric Baillet, principal du collège Lamartine de Bischheim, qui succède à Vincent Kula.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Informations du directeur

Philippe Clermont évoque en premier lieu le reconfinement. Il adresse ses remerciements aux personnels BIATSS et enseignants qui ont parfois interrompu leurs congés ou travaillé le premier week-end du reconfinement afin que tout soit prêt le 2 novembre 2020.

La plupart des cours se déroule à distance. Seuls quelques TP (Travaux Pratiques) se déroulent en présentiel (avec dérogation de Mme Fabienne BLAISE, rectrice déléguée à l'ESRI – région académique Grand-Est) et certaines épreuves de contrôle continu. S'agissant des TP, certains peuvent être retardés, d'autres compensés par travaux effectués à distance.

Quant aux contrôles des connaissances, toutes les réponses ne sont pas encore remontées. Ceux qui pourraient se dérouler en présentiel devraient être très limités. Il faudra respecter un protocole sanitaire très particulier, en veillant à ce que chaque étudiant dispose de 4m², soit 1 m tout autour de lui, ce qui est plutôt difficile à organiser avec la configuration actuelle des salles.

Par ailleurs, si les calendriers et modalités changent, les étudiants doivent être prévenus 15 jours à l'avance.

Les stages peuvent être maintenus, notamment les stages de pratique accompagnée de M1 et des M2 MEEF qui se déroulent au sein de l'Education nationale.

Certains étudiants sont confinés hors d'Alsace, dans leur famille. Heureusement il ne s'agit que d'une minorité mais ils ont donc dû décliner la prise de stage. Mme Elisabeth LAPORTE, rectrice de l'académie de Strasbourg, nous a demandé de faire preuve de souplesse à ce propos et de prévoir une épreuve de substitution pour ces étudiants. Il faudra leur préciser d'ici la semaine prochaine en quoi consiste cette épreuve. Des solutions devraient être trouvées au cas par cas.

Les sites de l'université et les bibliothèques restent ouverts, mais sur rendez-vous pour les étudiants qui souhaitent bénéficier de nos équipements et de la couverture réseau. Le travail sur place est possible.

Sur le campus de la Meinau, cela se passe à la bibliothèque. A Sélestat, une salle banalisée est mise à disposition et à Colmar, des salles spécifiques avec postes informatiques sont également disponibles.

Les élections sont reportées du fait du confinement. Un nouveau calendrier sera proposé, probablement courant février 2021. Deux procédures sont à l'étude, un vote en présentiel ou un vote électronique. Pour cette dernière solution, l'université recherche des prestataires. Un appel d'offres devra certainement être organisé.

Le mandat des élus actuels est donc prolongé jusque-là, par contre le mandat du Président de l'université prend fin le 13 décembre et ne pourra pas être prolongé. Il y aura probablement une administration provisoire.

La commission de site de Sélestat s'est déroulée le lundi 9 novembre dernier. Philippe Clermont a annoncé qu'un travail de concertation est en cours avec l'IUT de Schiltigheim qui occupe une partie des locaux depuis la rentrée 2020.

Cette nouvelle formation accueille pour l'instant une cinquantaine d'étudiants, ce qui dépasse déjà le nombre d'étudiants de l'INSPÉ en formation à Sélestat. Dans les deux prochaines années ces effectifs devraient passer à 100 puis 150 étudiants, sans compter l'équipe administrative et pédagogique qui va s'étoffer.

Il apparaît naturel que ce soit cette composante qui prenne en responsabilité la gestion du site dans un avenir proche. La discussion est entamée, avec l'accord de la présidence de l'université, pour une mise en œuvre à la rentrée 2021. Un groupe de travail sera chargé d'étudier les différentes modalités devant conduire à ce changement.

3. Formations

3.1. Conditions d'admission en Licence 2021-2022

Philippe Clermont n'a pas de modifications à signaler, il s'agit d'approuver les mêmes conditions et capacités d'admission que l'an dernier.

Pascal Marquet précise que les tableaux, qui semblent un peu compliqués, ont déjà été en partie approuvés par la CFVU de la semaine dernière.

Les conditions d'admission en licence pour l'année universitaire 2021-2022 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Conditions d'admission en Master 1 (MEEF 1er degré, MEEF 2d degré, MEEF EE, SE) 2021-2022

Il s'agit des modifications figurant en rouge dans le document.

Philippe Clermont souhaite mettre l'accent sur deux modifications importantes qui préfigurent les nouvelles maquettes. Le détail des maquettes ne sera proposé qu'en février prochain.

Normalement, la CFVU se tient après le conseil d'institut, mais pour des raisons de calendrier, elle a déjà eu lieu la semaine dernière. L'approbation de la CFVU ne sera par contre effective qu'après celle de ce conseil.

Les deux modifications essentielles touchent à l'architecture globale des mentions de master MEEF :

- La première concerne l'enseignement professionnel pour lequel l'INSPÉ proposait 3 parcours dont un qui n'avait pas ouvert faute de candidats (*Enseigner les lettres/langues*). Les deux autres parcours, *Enseigner les maths/physique-chimie* et *Enseigner les lettres/histoire-géographie* avaient également du mal à faire le plein. C'est pourquoi il est envisagé de fusionner ces deux parcours avec un tronc commun sur l'enseignement en lycée professionnel. Il devrait mieux fonctionner tant sur le plan financier que sur le nombre d'inscrits. Par ailleurs l'université porte un regard particulier sur les formations qui comprennent de très petits effectifs (moins de 10 étudiants).
- La deuxième modification concerne le parcours ADE qui va être supprimé. Il s'agissait d'un parcours commun aux 1^{er} et 2^d degré, qui répondait aux besoins de l'académie de Strasbourg. Là aussi, de faibles effectifs, ce qui rendait ce parcours difficilement soutenable sur le long terme. La politique nationale de formation à l'inclusion scolaire a par ailleurs évolué, notamment en ce qui concerne la diminution du volume horaire et la possibilité de VAE. Dans le cahier des charges du master MEEF, il est prévu une formation à l'inclusion scolaire en formation initiale plus importante.

Elisabeth Laporte, rectrice, ne peut se permettre actuellement de proposer aux enseignants en poste de suivre ce parcours ADE, ce qui diminuerait encore les possibilités d'inscription. Tous ces éléments vont dans le sens d'une modification significative. Le parcours ADE va donc disparaître complètement, mais un nouveau parcours ouvrira dans le master MEEF *Encadrement éducatif : éducation à l'inclusion et à la participation sociale*.

Ce nouveau parcours reprendra une partie des éléments du parcours ADE, mais avec une orientation vers les milieux hors Education nationale (secteur privé) et une diversification des débouchés professionnels. Tous les étudiants en master MEEF ne seront pas enseignants, il faut donc prévoir des possibilités de réorientation en cas d'échec au concours ou si le parcours qu'ils suivent ne leur plaît pas. Ce nouveau parcours a toute sa raison d'être. Le nombre de place sera limité à 18 inscrits, car il faut bien avoir conscience que les débouchés professionnels sont limités dans ce secteur. Les autres parcours du master MEEF *Encadrement éducatif* sont également limités à la même hauteur, car il faut également tenir compte des possibilités moindres de stage dans le secteur privé.

Cette proposition, déjà passée en CFVU et au CA de l'université, a été refusée lors de la CFVU et acceptée par le CA. Les représentants étudiants s'opposent par principe à la diminution des capacités d'accueil et ont voté contre, mais le CA a entendu l'argumentation de l'INSPÉ : il n'y a pas de diminution des capacités d'accueil, car le parcours ADE n'offrait pas de place aux étudiants, il était uniquement destiné aux enseignants en poste et en formation continue. Par contre, le nouveau parcours du master MEEF *Encadrement éducatif* offrira 18 places supplémentaires. Il s'agit donc bien d'une augmentation des capacités d'accueil et de l'offre en formation initiale.

Pascal Marquet ajoute quelques remarques à propos du master *sciences de l'éducation*. Sur les quatre parcours, trois nécessitent un entretien avec les candidats. Le 4^{ème}, le parcours TFE, concerne des enseignants déjà en poste, la lettre de motivation suffit.

Julien Sendral regrette que la formation à l'enseignement professionnel soit sacrifiée au niveau ministériel.

Les conditions d'admission en master pour l'année universitaire 2021-2022 sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention.

3.3. Ajustement MECC année universitaire 2020-2021

Il s'agit du document rajouté tout dernièrement, en lien avec le confinement.

En master MEEF 2^d degré, une partie du tronc commun pour 693 étudiants est assurée par les chefs d'établissement. Il est prévu une production en groupe pour ces étudiants tout au long des séances. Le travail est plus difficile à distance pour les chefs d'établissement que pour les enseignants de l'INSPÉ, il n'est donc pas possible de conserver les mêmes modalités.

Philippe Clermont propose de neutraliser la note et de calculer la moyenne sur les autres épreuves.

Les ajustements MECC pour l'année universitaire 2021-2022 sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Budget 2021

L'organisation financière proposés reste relativement similaire à cette votées pour 2020.

Des enveloppes dédiées pour différents projets pourront faciliter la mise en place d'appels à projets (pédagogie, recherche, etc.).

Les dépenses ont été moindres à partir du confinement sur certains axes (fermetures des locaux, pas de déplacements, événements annulés ou reportés).

Les crédits disponibles ont pu néanmoins être utilisés pour finaliser un certain nombre de travaux, notamment la rénovation des sols dans une partie des plots administratifs sur le site de la Meinau. Ces travaux se poursuivront encore l'an prochain. De gros investissements ont été faits aussi à Colmar pour continuer l'aménagement de l'aile Joffre en lien avec l'ouverture des nouveaux espaces de la bibliothèque. L'amphi principal verra ses équipements audiovisuels changés.

Le budget 2021 affiche une hausse de 18%, essentiellement due à l'augmentation des versements pour certaines bourses.

On devrait subir une légère diminution des recettes propres, notamment en raison des locations de salles moins importantes que prévu ainsi qu'une légère baisse de la dotation de l'université. La subvention accordée par le conseil général du Bas-Rhin devrait par contre être reconduite à hauteur de celle de 2020 (240 000 euros).

La dotation liée aux versements des activités de formation continue sera également en légère baisse, le nombre d'inscrits étaient lui-même en légère baisse.

Un réajustement sera possible au moment du budget rectificatif.

Nous percevons également un versement pour les formations en apprentissage. Le montant restera à stabiliser en fonction des inscriptions validées.

Une convention INSPÉ/DARILV représente 3 000 euros par étudiants est en cours de signature et proposera les modalités de versement de certaines bourses. Cela concernera au maximum 70 étudiants et devrait représenter en deux fois, un versement global de 3 000€ par étudiants. Cela est à considérer comme une opération blanche, l'ensemble des fonds versés étant redistribués.

Le budget 2021 s'élèvera à 1 254 131 €, à l'équilibre et selon la répartition envoyée aux membres de ce conseil.

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Modification du règlement intérieur de l'institut

Cette version du document reprend la formulation proposée par le service juridique de l'université.

Elle est commune à l'ensemble des entités et conserve la possibilité de tenir à distance les réunions institutionnelles (conseil d'institut, COSP, ...).

Bertrand Bultingaire la lit dans son intégralité.

La modification du règlement intérieur de l'institut est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Référentiel enseignants 2020-2021 : responsabilités pédagogiques et de pilotage (mise à jour)

Philippe Clermont propose deux ajustements par rapport au document approuvé lors de la séance précédente du conseil d'institut.

Cette année, deux personnes se partageront la responsabilité de la mention 1^{er} degré.

20 HTD leur seront donc attribuées, à raison de 10 HTD chacun.

La deuxième modification concerne la partie « Responsabilité à caractère politique » (point 9). Cela a été vu avec l'intéressée (Andrea Young).

Etant donné l'évolution de ses missions, ses heures ont été regroupées sur la même ligne, les relations internationales, domaine dans lequel elle est très investie. Il n'y a pas de suppression ou de rajout d'heures.

La modification du référentiel enseignants est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Daniel Payot récapitule les votes pour les différents points, il rappelle que le conseil restreint se déroule tout de suite après le conseil et invite les personnes concernées à rester connectées.

La prochaine réunion du conseil aura lieu le 9 février 2021.

La séance est levée à 15h40.

Fait à Strasbourg, le 9 février 2021

Le Directeur de l'INSPÉ



Philippe CLERMONT

Le Président du conseil d'institut



Daniel PAYOT